



ADMO

Rapport annuel
2021

Référence
en gestion municipale

Rédaction : équipe ADMQ

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé et désigne les femmes autant que les hommes.

© Association des directeurs municipaux du Québec | 2022

Table des matières

Message de la présidente	4
Message du directeur général	5
À propos de l'ADMQ	6
Profil des membres	8
Gouvernance	10
Programme de formation et de perfectionnement	16
Services aux membres	18
Publications	19
Congrès annuel	20
Colloques de zone	21
Activités de représentation	22

Mot de la présidente

Une autre année de pandémie est maintenant derrière nous. Comme vous le savez, les changements dans le monde municipal n'ont pas été mis sur la glace pour autant. Encore une fois, les mots « dépassement » et « adaptation » définissent bien 2021. Dans ce contexte, notre association a également dû ajuster ses services pour offrir un soutien aux membres à la hauteur de leurs besoins, en plus d'avancer sur les dossiers et les projets reliés à la dernière année de la planification stratégique. À cet égard, une nouvelle planification stratégique pour les années 2022 à 2024 a été adoptée à la fin 2021.

À ce sujet, le conseil d'administration a approuvé un ajustement des valeurs de l'Association. Les objectifs de cet exercice étaient de permettre à l'organisation de renforcer l'accomplissement de sa mission, de mobiliser l'ensemble du personnel ainsi que les membres de son conseil d'administration en plus de fournir des points de repère additionnels pour les décisions et les actions à prendre.

Aussi, l'année 2021 a apporté différents changements dans les municipalités avec la période électorale, qui apporte toujours son lot de défis. L'ADMQ a profité de la situation pour produire un rapport sur le fonctionnement technique de la présidence d'élection. Celui-ci vise à mettre en lumière les avantages et les défis que poserait une présidence d'élection externe à l'administration en poste. Différentes rencontres auront lieu sur ce sujet au cours de 2022 afin de trouver des pistes de solutions pour l'élection de 2025.

Qui plus est, nous sommes fiers que les démarches de l'ADMQ pour utiliser systématiquement le titre de **greffier-trésorier** dans le *Code municipal* à la place de **secrétaire-trésorier** (comme dans la *Loi sur les cités et villes*) aient porté fruit. Ainsi, avec l'adoption du PL 49 en novembre 2021, les gestionnaires municipaux travaillant sous le *Code municipal* et occupant la fonction de secrétaire-trésorier sont désormais des greffiers-trésoriers. Notre association est heureuse que cette demande ait été adoptée, car l'uniformisation des titres était importante pour la valorisation de la fonction, de même que pour la reconnaissance de l'expertise nécessaire.

Vous n'êtes pas sans constater dans votre région le nombre significatif de confrères et de consœurs qui quittent le domaine municipal pour leur retraite ou pour occuper une autre fonction dans un domaine différent. Les prévisions de 600 départs entre 2019 et 2023 se confirment. Ainsi, de nombreux nouveaux gestionnaires font leur arrivée. Afin de les aider dans leur fonction, notre association est heureuse d'amorcer une phase 2 de la formation ABC/DG introduction, à la suite du succès de la phase 1 qui s'est terminée en 2021 et a formé 280 directeurs généraux. Cette seconde phase devrait permettre de former 200 autres directeurs généraux en 2022 et 2023.

En plus du soutien technique offert à l'ensemble des membres, je souhaite souligner le nouveau service mis sur pied par notre équipe en gestion municipale, qui propose dès à présent un soutien personnalisé aux gestionnaires municipaux des communautés d'expression anglaise. Ainsi, des formations et des outils pratiques sont maintenant disponibles en version anglaise. Le projet est financé par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Finalement, je remercie l'ensemble des membres pour leur confiance envers notre équipe. Celle-ci est fière de pouvoir collaborer et de faire cheminer d'importants projets pour l'ADMQ, qui constitue le plus grand regroupement de directeurs généraux, greffiers et trésoriers au Québec.



Sophie Antaya
Présidente, ADMQ

Mot du directeur général

Amorcée en 2019, la tendance des départs dans les directions générales, entre autres pour la retraite, s'est poursuivie en 2021. L'impact est important pour l'ADMQ. Ces différents changements de direction ont notamment provoqué une hausse substantielle des demandes de soutien technique ainsi que de modèles et d'outils. L'association a ainsi dû ajuster son offre de service, et particulièrement son soutien aux membres, pour s'assurer de bien accompagner les nouveaux directeurs généraux et greffiers-trésoriers tout en consolidant sa présence auprès des membres plus expérimentés.

Pour répondre à cette demande croissante, l'Association a agrandi son équipe de conseillers en gestion municipale, en plus d'accroître le budget pour le développement d'outils pratiques. Conséquemment, la toute nouvelle bibliothèque virtuelle créée lors de la refonte du site Internet, disponible dans la section réservée aux membres, a été considérablement bonifiée. Cet outil d'exception regorge de plus de 400 documents indispensables à l'exercice d'une saine gestion municipale. Vous y trouverez des contrats, des documents types, des procédures, des exemples pertinents, des rapports, des articles et d'autres références. De plus, l'ADMQ a conçu des fiches pratiques pour accompagner ses membres dans l'exercice de leur fonction. À la fois aide-mémoire et outils de référence, elles sont utiles autant aux personnes expérimentées qu'aux membres de la relève. Qui plus est, afin de favoriser l'entraide entre membres ainsi que le partage d'outils, un groupe privé sur Facebook (Gestion municipale ADMQ) a été créé.

La formation étant au cœur de l'offre de service de l'ADMQ, plusieurs nouveautés ont été proposées en 2021. En tout, ce sont 96 formations incluant La grande Webdiffusion en gestion municipale, présentée par la MMQ, qui ont été organisées lors de la dernière année, pour un total de 3 006 participations. Un record! De plus, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique, un microprogramme de deuxième cycle de trois cours en gestion municipale a été lancé. Fort du succès de la version « introduction », un deuxième niveau de la formation ABC/DG a vu le jour à l'automne avec le volet intermédiaire. Cette formation s'adresse aux directeurs généraux et aux greffiers-trésoriers ayant cumulé entre quatre et huit années d'expérience dans la fonction.

Il faut également souligner les 24 membres ayant reçu leur certification de Directeur municipal agréé (DMA) durant la dernière année. Lancé en 2013, cet important programme de formation en ligne, unique au Québec et spécialement conçu pour former les gestionnaires municipaux, a bénéficié d'un investissement majeur au cours des derniers mois dans le cadre d'une mise à jour complète de ses contenus. Par le fait même, une modernisation a été faite de la plateforme dans le but de rendre l'expérience de l'apprenant optimale. Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de La Mutuelle des municipalités du Québec et du MAMH.

Dans un autre ordre d'idées, il est important de mentionner la grande contribution de l'ADMQ à de nombreux comités techniques et consultatifs, grâce à ses représentants. Ces comités sont détaillés dans ce rapport, mais je souhaite souligner tout le travail et l'apport significatif des représentants ADMQ sur le comité consultatif de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire, sur le comité consultatif en sécurité civile dans le cadre des travaux de révision de la *Loi sur la sécurité civile*, sur les groupes de travail du pôle d'expertise en gestion contractuelle et sur le groupe de travail de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour le nouveau guide de gestion des documents. Il faut également souligner le travail d'exception de l'équipe en gestion municipale de l'ADMQ pour l'analyse des différents projets de loi et de règlement ainsi que des décrets qui permet de transmettre de l'information rapide aux membres sur les modifications et obligations à venir.

Finalement, au nom de l'équipe, merci à tous les membres et aux partenaires de l'Association pour votre confiance année après année.



Marc-André Pâlin
Directeur général

L'ADMQ

Depuis 82 ans, l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et greffiers-trésoriers du Québec. L'ADMQ rassemble 1 193 membres répartis dans 867 municipalités locales, MRC et régies intermunicipales de toutes les régions du Québec. Elle a pour mission d'accompagner ses membres dans le développement de leurs compétences professionnelles et de les soutenir dans l'amélioration de leurs pratiques de travail, tout en contribuant activement à l'évolution de la vie municipale.

Mission

La mission de l'Association des directeurs municipaux du Québec se résume comme suit :

- Accompagner ses membres dans le développement de leurs compétences professionnelles.
- Soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs pratiques de travail par une offre de service continue.
- Contribuer à l'évolution de la vie municipale par une présence active, significative et représentative auprès du gouvernement et des instances municipales.

Vision

Être reconnue, par les autorités municipales et gouvernementales, comme la source de référence du fait de l'excellence et de l'expertise des gestionnaires municipaux membres de l'ADMQ.

Valeurs

Collaboration

La collaboration signifie travailler en équipe, s'entraider, se soutenir et avoir à cœur d'aider les membres dans leurs diverses problématiques. C'est être accueillant, à l'écoute, empathique et ouvert d'esprit. C'est également se faire confiance mutuellement ainsi que respecter et prendre en considération l'apport, les idées, les compétences, les forces et les limites de chacun. C'est agir pour les bons motifs, être sincère et faire passer les intérêts de l'ADMQ avant ses intérêts personnels. Enfin, c'est se sentir apprécié, savoir que son opinion compte et que l'on fait partie intégrante du succès de l'organisation.

Engagement

L'engagement signifie donner le meilleur de soi-même, être rigoureux, professionnel, engagé, mobilisé, passionné par son travail ou sa fonction d'employé ou d'administrateur et avoir le goût de se dépasser. C'est avoir le souci constant de s'améliorer et d'apprendre. C'est se montrer créatif, polyvalent et ouvert aux nouvelles idées. C'est aussi agir de façon transparente et faire preuve d'honnêteté et de franchise. Enfin, c'est offrir le meilleur service possible aux membres, aux partenaires et aux collaborateurs de l'ADMQ.

Satisfaction des membres

La satisfaction des membres signifie placer le membre au centre de ses préoccupations, être à l'écoute de ses besoins, le conseiller, le soutenir, l'accompagner et l'aider à trouver des solutions. C'est être proactif, offrir un haut niveau de service à la clientèle ainsi que promouvoir et valoriser la fonction de directeur municipal et le titre de *Directeur municipal agréé* (DMA). Enfin, c'est respecter ses engagements et assumer la responsabilité de ses actions et de ses décisions.

Ce qu'est l'ADMQ

Un soutien personnalisé

Tous les membres réguliers peuvent communiquer avec l'équipe expérimentée en gestion municipale de l'ADMQ pour être guidés et accompagnés, et pour obtenir des réponses aux différentes interrogations dans le cadre de leur fonction. Les membres réguliers qui ont choisi de souscrire à l'assurance professionnelle bénéficient d'un soutien complémentaire, qui comprend une assurance juridique et un programme d'aide aux membres. Un soutien personnalisé aux gestionnaires municipaux des communautés d'expression anglaise est également disponible.

Un leader en formation pour les gestionnaires municipaux

Une vaste gamme de formations concernant différents sujets est offerte tout au long de l'année. Que ce soit des formations en ligne, en salle, sur demande, en classe virtuelle ou des capsules vidéo, l'ADMQ s'assure qu'elles répondent aux besoins des membres, selon l'actualité. Elles sont proposées aux membres de l'ADMQ à des prix très avantageux et compétitifs sur le marché des formations municipales. Le programme de formation en ligne pour devenir Directeur municipal agréé (DMA), quant à lui, est unique au Québec! Il a été développé sur mesure pour les gestionnaires municipaux et a pour but d'uniformiser les pratiques de gestion municipale. Grâce à la collaboration de La Mutuelle des municipalités du Québec, un rabais de 200 \$ est offert sur certains cours.

Des documents de travail types

L'ADMQ prépare avec ses partenaires divers documents (fiches techniques et pratiques, guides, modèles de résolutions, contrats de travail, etc.) pour outiller ses membres dans l'exercice de leur fonction, ce qui leur permet d'avoir accès à une vaste bibliothèque virtuelle dans l'Espace Membre. Celle-ci étant périodiquement mise à jour, les membres réguliers peuvent obtenir des documents actuels et pertinents, tels que le calendrier des obligations municipales, le coffre à outils pour tout savoir sur le fonctionnement des séances du conseil municipal et le tableau de procédure applicable par catégories de contrats municipaux.

De l'information sur l'actualité municipale

L'ADMQ informe les directeurs généraux sur les derniers développements du monde municipal grâce au *Membres en direct*, qui présente la vie associative, le *Mini-Scribe*, qui rappelle les obligations légales à faire durant le mois, et le magazine *Scribe*, la source de référence des DG au Québec. De plus, les infolettres envoyées sporadiquement donnent rapidement l'information dont les DG ont besoin concernant les dossiers d'actualité.

Une représentation des intérêts

L'ADMQ est présente sur différents comités techniques pour conseiller les organisations et les ministères quant aux impacts sur l'administration municipale des décisions entourant les projets de loi et de règlement.

Profil des membres

Fonctions, population et gestion

En 2021, l'ADMQ comptait 1 193 membres provenant de 867 municipalités locales, MRC et régies intermunicipales réparties dans 17 zones, lesquelles couvrent l'ensemble du territoire québécois. 94 % d'entre eux travaillaient dans des municipalités locales.

87 %

**des municipalités
de 5 000 habitants
et moins sont membres
de l'ADMQ¹**

1 193

Nombre total de membres

1 112

**Membres
réguliers**

2

**Membres
DMA**

68

**Membres
formation**

11

**Membres
retraités**

¹ Répertoire des municipalités du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Nombre de municipalités

818

**Nombre
de MRC**

22

**Nombre
de régions**

27

Concernant la fonction,

79 %

des membres occupent le poste de directeur général ou de greffier-trésorier, ou encore cumulent les deux responsabilités, et 21 % agissent à titre de directeur général adjoint, greffier adjoint et/ou trésorier adjoint.

Les membres se répartissent de la façon suivante :

48 %

Moins de 1 000 habitants

24 %

Entre 1 001 et 2 000 habitants

21 %

Entre 2 001 et 5 000 habitants

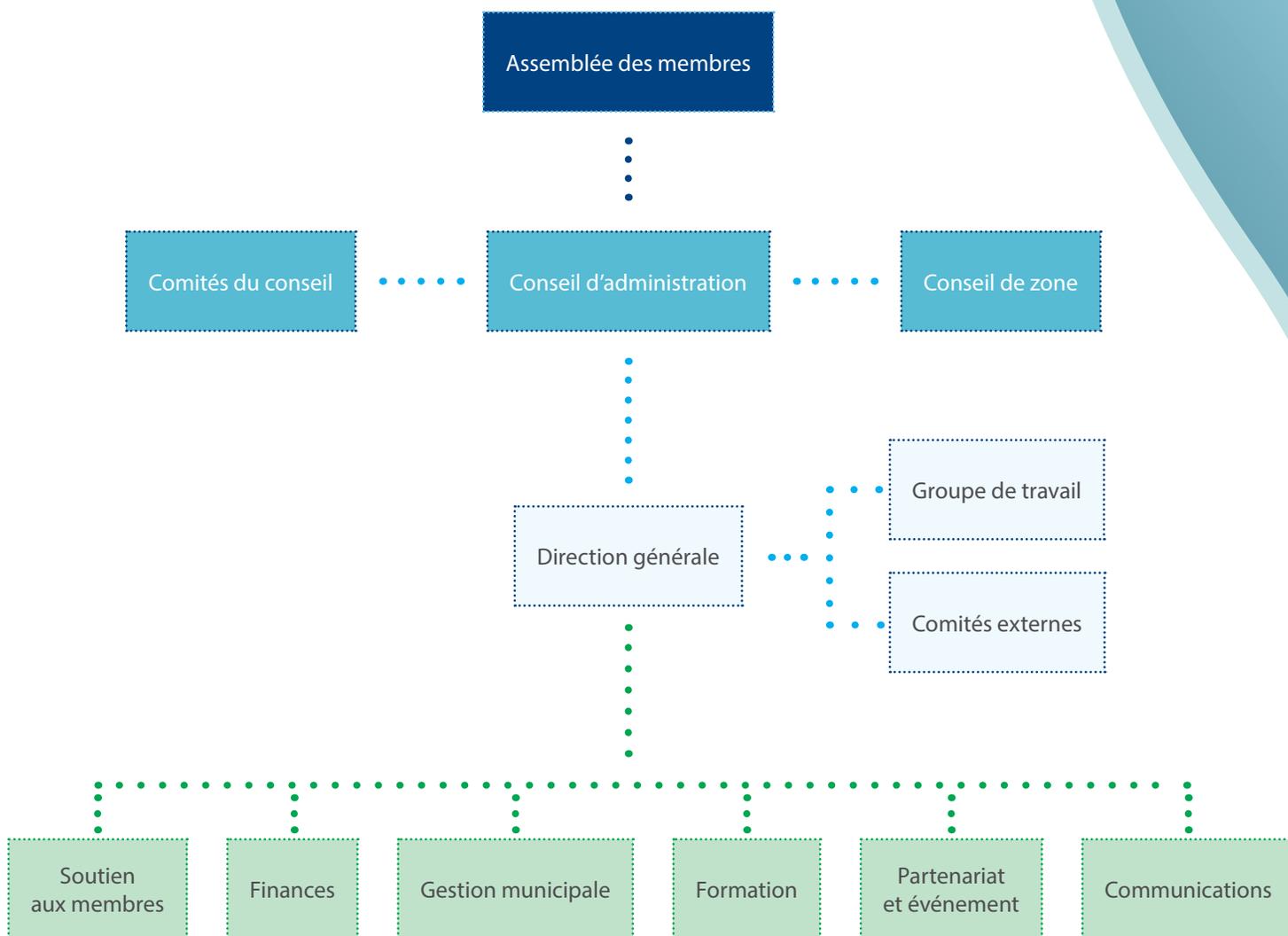
7 %

5 001 habitants et plus

La répartition des membres de l'ADMQ selon le sexe nous apprend que 72% sont des femmes, et 28%, des hommes.

Gouvernance

La gouvernance de l'ADMQ garantit transparence, démocratie et représentativité pour l'ensemble de ses membres. Chaque instance est investie d'un rôle bien précis, comme décrit ci-après.



17

**administrateurs
de zone**

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé des 17 administrateurs de zone en plus de la présidente, de la vice-présidente et de la trésorière.

Dirigeants

Sophie Antaya Présidente	Brigitte Vachon Vice-présidente	Josée Favreau Secrétaire-trésorière
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec Alain Therrien, DMA	L'Estrie Jean-Charles Bellemar, DMA	La Mauricie Nathalie Vallée
Outaouais Anick Morin	Lotbinière-Appalaches Jolyane Houle	Beauce-Côte-Sud Patrick Côté
Laurentides Annie Bellefleur	Bas-Saint-Laurent Karine Dostie, DMA	Lanaudière Sébastien Gariépy
Bas-Saint-Laurent-Ouest Claudie Levasseur, DMA	La Capitale Marco Langlois, DMA	La Côte-Nord Simon Thériault
Sud-Ouest-du-Québec Denis Lévesque	Saguenay-Lac-Saint-Jean Mathieu Rouleau	La Gaspésie et les Îles Stéphane Cyr
Centre-du-Québec Isabelle Dumont	Montérégie-Est Maxime Dauplaise	

Une mention spéciale aux administrateurs sortants.

Outaouais Chloé Gagnon	La Capitale Josée Brouillette
Lotbinière-Appalaches Lucie Beaudoin	La Gaspésie et les Îles Jean-Yves Lebreux



Conseil de zone

Les membres de l'Association sont répartis dans 17 zones couvrant toutes les régions du Québec.

Chaque zone est administrée par un conseil de zone. Le conseil de zone est une instance composée d'un administrateur dûment désigné par les membres de la zone et d'un représentant par MRC ou regroupement de MRC désigné par les membres de ce territoire. Il peut y avoir désignation de plus d'un représentant par MRC ou regroupement de MRC au conseil de zone.

Sous réserve des obligations relatives aux élections des membres du conseil de zone, le conseil fixe le nombre exact de représentants par MRC ou regroupement de MRC pour les besoins de leur élection.

Il doit compter au moins quatre (4) membres en incluant l'administrateur de zone. Un membre du conseil de zone doit être un membre régulier de l'Association. Le conseil de zone doit nommer, parmi ses membres, un secrétaire et un trésorier. Une même personne peut cumuler les deux charges.

Le conseil de zone a, en outre, les responsabilités :

- d'organiser le colloque annuel et toutes les autres activités de réseautage;
- de déterminer les besoins et les enjeux des membres de sa zone;
- d'exécuter tout autre mandat requis par le conseil d'administration.

Il représente la porte d'entrée qui permet d'impliquer les membres dans l'Association.

Comités internes 2021

Les comités internes de l'Association forment une structure consultative importante qui relève du conseil d'administration. Ils ont pour mandat d'analyser et d'approfondir certains enjeux issus de la veille stratégique ou de questions du conseil et de proposer des solutions ou des orientations, en plus de rédiger des recommandations ou des avis.

Il existe trois comités permanents au sein de l'organisation : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité stratégie et le Comité congrès. Pour les autres activités de l'Association qui se doivent d'avoir une consultation, comme l'analyse des différents projets de loi et de règlement, des groupes de travail ponctuels sont maintenant créés. Ces groupes sont constitués de membres intéressés par le sujet et ayant des expériences ou des connaissances en lien avec l'analyse effectuée. Les travaux de ces groupes permettent la rédaction de rapports servant aux représentations et aux interventions de l'Association.

Comité de gouvernance et d'éthique

Brigitte Vachon Vice-présidente	Annie Bellefleur Administratrice	Mathieu Rouleau Administrateur
Josée Favreau Secrétaire-trésorière	Isabelle Dumont Administratrice	

Comité de stratégie et finance

Sophie Antaya Présidente	Brigitte Vachon Vice-présidente	Josée Favreau Secrétaire-trésorière
------------------------------------	---	---

Comité congrès

Annie Lemieux Membre	Mélisa Camiré Membre	Patrick Côté Administrateur	Carolyn Turgeon Représentante FQM
Anne Turcotte Membre	Claudie Levasseur Administratrice	Simon Thériault Administrateur	

Permanence de l'ADMQ

La permanence de l'ADMQ est composée d'une équipe diversifiée et polyvalente alliant l'expérience en gestion municipale et l'expérience auprès des organismes de services et de représentation. Toute l'équipe est fière de vous représenter et de travailler au développement d'outils d'accompagnement pour faciliter votre quotidien.

Marc-André Pâlin
Directeur général

Julie Simard
Directrice du développement
organisationnel et des communications

Marie-Ève Bergeron, DMA
Coordonnatrice, gestion municipale
et à la formation

Lucie Chevrier
Conseillère en gestion municipale

Nancy Carvalho, DMA
Conseillère en gestion municipale

Pascale Dalcourt, DMA
Conseillère en gestion municipale

Nathalie Martineau
Conseillère au développement
des affaires et coordonnatrice
aux événements

Joannie Dallaire
Agente à la formation
et aux événements

Farré Kondo
Technicien à la comptabilité

Marie-Josée Martel
Adjointe de direction

Daphnée Beaudet
Adjointe administrative

Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres est la plus haute instance de l'Association, puisqu'elle réunit tous ses membres réguliers. Elle prend acte du rapport des activités, des états financiers et de la planification stratégique. Elle ratifie le Règlement général et les modifications qui y sont apportées. La tenue de l'AGA est obligatoire et doit se dérouler dans les six premiers mois de l'année.

En raison du contexte de la Covid-19, celle de 2021 a eu lieu le 26 mai 2021 par visioconférence; 103 membres étaient présents à cet événement.

103 membres
étaient présents

Liste des membres ayant reçu leur certificat en 2021

Programme de formation et de perfectionnement

Cours de formation en ligne

Depuis 2013, l'ADMQ offre à ses membres son programme de formation en ligne pouvant mener au titre de Directeur municipal agréé (DMA). Cette année, 24 membres ont reçu leur certificat DMA. Toutes les compétences nécessaires à une gestion municipale efficace et efficiente sont regroupées dans un seul programme afin que les directeurs généraux et greffiers-trésoriers occupent adéquatement leur fonction. À ce jour, l'ADMQ offre le SEUL programme en ligne fait sur mesure pour les directeurs généraux et greffiers-trésoriers du Québec.

M^{me} Pamela Blais
Chartierville

M^{me} Joanie Bolduc-Pelchat
Saint-Nazaire-de-Dorchester

M^{me} Joanie Bouchard
Les Bergeronnes

M^{me} Nancy Carvalho
ADMQ

M^{me} Mélissa Castilloux Allain
Port-Daniel-Gascons

M. Serge Chartrand
Terrebonne

M^{me} Johanne Côté
Saint-Georges-de-Windsor

M^{me} Pascale Dalcourt
Saint-Ours

M. Sébastien D'Astous
Amos

M^{me} Fabienne Déturche
Bolton-Est

M^{me} Chantal Duchesne
Régie intermunicipale
de l'aéroport de Mont-Joli

M^{me} Chloé Gagnon

M^{me} Josée Gauthier
Notre-Dame-des-Prairies

M. Sébastien Gauthier
Ripon

M^{me} Johanne Godin
Saint-Simon

M^{me} Caroline Groleau

M^{me} Caroline Hovington
Chute-aux-Outardes

M^{me} Joannie Lamothe
Villeroy

M^{me} Véronique Lapointe
Les Bergeronnes

M^{me} Joance Martin
Saint-Sébastien

M^{me} Marilyne Melançon
Sainte-Anne-du-Lac

M^{me} Anik Trudeau
Saint-Armand

M^{me} Mélanie Vézina
Rivière-à-Pierre

M. Karl Villeneuve

Excellence en formation 2021

Ce prix est remis à la personne ayant suivi au moins deux cours lors de la dernière année et ayant maintenu la plus haute moyenne. Il a été attribué à **Joanie Bouchard** de la Municipalité Les Bergeronnes.

Formations

1 formation en salle
(ABC/DG introduction)

96 formations virtuelles :

3 ABC/DG
introduction
en français
et 1 en anglais

2 ABC/DG
intermédiaire

41 webinaires

14 Classes virtuelles

18 formations lors de
La grande Webdiffusion
en gestion municipale
présentée par la MMQ

17 zones de discussion
animées par Lavery

Soutien et accompagnement des membres

Un programme de soutien technique et professionnel adapté à vos besoins

Le régime est établi selon deux niveaux d'intervention :

- Le premier niveau, soit l'intervention de première ligne, est considéré comme universel, car il est offert à tous les membres réguliers. Il comprend, entre autres, des conseils de base, le partage de modèles, de guides et de fiches pratiques, des conseils stratégiques ainsi que l'orientation du membre vers les services légaux et de soutien appropriés.
- Le deuxième niveau est accessible si le membre s'est prévalu de l'assurance offerte lors de son abonnement à l'Association. Il comprend, par des ressources externes grâce à un programme d'aide aux membres, la consultation juridique liée à un litige avec son employeur, du soutien professionnel et du coaching RH.

Assurances

L'ADMQ fournit à ses membres, à titre privé, une assurance en trois volets qui comprend : l'assurance pour les frais juridiques et un cautionnement, le programme d'aide aux membres ainsi que le service de coaching téléphonique aux gestionnaires. Voici le détail de chacun de ces volets :

- 1) **L'assurance pour les frais juridiques** comprend une limite des frais juridiques de 20 000 \$.
- Les définitions faisant partie du contrat et établissant la portée de la protection se lisent comme suit :
- Travail : « Tout litige opposant l'employé à son employeur concernant les conflits individuels de travail de l'assuré en sa qualité de salarié, à l'exception de ceux qui résultent d'activités syndicales ou professionnelles. »
 - Sécurité et revenu : « Tout litige concernant les difficultés de l'assuré à faire valoir ses droits en vertu de régimes publics ou privés visant à remplacer son revenu. » De plus, une sous-limite de 5 000 \$ (incluse à l'intérieur de la limite de 20 000 \$) est disponible pour des frais d'expertises médicales nécessaires afin de documenter la preuve, pour un même événement, dans un dossier de requête ou de défense.

2) **Un programme d'aide aux membres** conçu pour offrir de l'aide professionnelle, en toute **confidentialité**, afin de résoudre des problèmes qui pourraient avoir une incidence sur la santé. Par exemple, ces problèmes peuvent être d'ordre personnel, ou encore liés à des difficultés familiales, au travail ou à de la dépendance.

- Ce service de la firme Morneau Shepell, disponible **24 h/24 h** et **7 jours sur 7**, comprend des interventions de courtes durées et/ou une orientation vers des services externes, selon la situation. Non seulement il peut être utilisé par **vous**, mais également par un **membre de votre famille immédiate** (conjoint/e et enfants).
- De plus, des consultations téléphoniques sont disponibles si vous avez des problèmes légaux ou financiers, ou si vous avez besoin de soutien à l'égard de vos enfants ou de vos parents âgés.

3) **Service de coaching téléphonique aux gestionnaires** : au quotidien, gérer le personnel n'est pas toujours une mince tâche à accomplir. Ce service vous offre un soutien téléphonique professionnel lorsque vous vivez des difficultés de gestion de personnel qui ont pour conséquence la détérioration du milieu de travail.

Publications

Le magazine *Scribe*

Le magazine *Scribe* est la source d'information par excellence des directeurs municipaux du Québec. Il est distribué quatre fois par année (février, mai, septembre et novembre) de manière électronique aux gestionnaires municipaux (membres et non-membres), aux maires et aux partenaires de l'ADMQ.

Bulletin *Membres en direct*

Le bulletin *Membres en direct* est envoyé aux membres cinq fois par année. Il fait le point sur les activités de l'ADMQ en plus de renseigner les gestionnaires municipaux sur des sujets d'actualité.

Bulletin *Mini-Scribe*

Produit pour l'ADMQ par le cabinet d'avocats Tremblay Bois, le bulletin juridique *Mini-Scribe* est publié onze fois par année. Il traite des derniers développements en matière de lois, de règlements et de procédures se rapportant au monde municipal.

Infolettre de l'ADMQ

Les infolettres sont envoyées sporadiquement aux membres. Elles leur donnent rapidement l'information dont ils ont besoin concernant les dossiers d'actualité. De plus, chaque mois, une infolettre leur est transmise pour présenter les diverses formations programmées.

Médias sociaux

L'ADMQ est présente sur Facebook et LinkedIn. Connectez-vous et soyez les premiers informés d'une nouvelle transmise par l'Association, d'une formation à venir ou d'une offre exclusive!

Site Internet

Le site Internet de l'ADMQ présente toute l'information pertinente pour les membres ainsi que des outils pratiques et l'offre de formation.

Congrès virtuel

La deuxième édition de La grande Webdiffusion gestion municipale présentée par la MMQ a eu lieu du 15 au 17 juin. Ce nouvel événement conçu sur mesure pour les gestionnaires municipaux et leurs employés offrait neuf webinaires en trois jours. Cette année, l'événement présentait 18 webinaires sur la même période. Un vrai marathon de formation pour les participants! Des centaines de gestionnaires municipaux y ont pris part.

Les prix Mérites ADMQ

Les prix Mérites ADMQ sont décernés dans le cadre du congrès annuel à des membres qui se sont particulièrement distingués dans l'exercice de leurs fonctions de directeur général et greffier-trésorier. Ils visent à faire rayonner les initiatives et à souligner l'excellence des membres de l'ADMQ en reconnaissant leurs réalisations dignes de mention et leur professionnalisme en gestion municipale. Les prix Mérites ADMQ sont ainsi une reconnaissance non seulement de la qualité du travail bien fait, mais également du contexte singulier dans lequel s'est effectué le projet, l'activité ou la réalisation porté à l'attention du jury.

Essentiellement, les prix Mérites ADMQ visent à rendre hommage aux membres qui se sont distingués par leur contribution, leur engagement, leur implication, leur sens de l'innovation ou leur capacité à concevoir et à mettre en place des solutions ou à mener à bien des projets d'importance répondant à des besoins spécifiques ou à des situations particulières de la municipalité, et ce, à titre de professionnels de la gestion municipale.

L'ADMQ a décerné le Prix Mérites 2021 en gestion municipale à M. **Simon Thériault**, directeur général et greffier-trésorier de Portneuf-sur-Mer. M. Thériault a reçu ce prix grâce à son audace et à sa persévérance hors du commun lors du déploiement du plan d'action de revitalisation de la municipalité.

Engagement municipal

L'ADMQ souligne, une fois par année, lors de son congrès, le nombre d'années d'engagement dans le domaine municipal de ses membres réguliers qui ont 20, 25, 30 et 35 ans de service.

Lors de la cérémonie
de remise des prix,

160

**gestionnaires municipaux ont été honorés
pour leur engagement municipal.**



COLLOQUE DE ZONE

PRÉSENTÉ PAR  ENTREPRISES
BOURGET

Dès septembre, les conseils de zone ont organisé leurs colloques. Moments importants pour les membres, les colloques leur permettent d'accéder à différentes formations en plus de susciter des échanges constructifs sur des situations vécues dans les municipalités. Sans oublier la possibilité de faire du réseautage.

En raison du contexte sanitaire, certaines zones ont reporté leur événement à l'an prochain.

**Abitibi-Témiscamingue-
Nord-du-Québec**
Reporté en 2022

Outaouais
Reporté en 2022

Laurentides
Reporté en 2022

Lanaudière
16 septembre 2021

Sud-Ouest-du-Québec
Reporté en 2022

Montérégie-Est
Reporté en 2022

Centre-du-Québec
9 septembre 2021

L'Estrie
Reporté en 2022

Lotbinière-Appalaches
16 septembre 2021

Beauce-Côte-Sud
16 septembre 2021

Bas-Saint-Laurent-Ouest
9 septembre 2021

Bas-Saint-Laurent
15 septembre 2021

La Gaspésie et les Îles
Reporté en 2022

Saguenay-Lac-Saint-Jean
16 septembre 2021

La Capitale
Reporté en 2022

La Mauricie
Reporté en 2022

La Côte-Nord
16 septembre 2021

Activités de représentation

Comités permanents	Organisation
Table de concertation sur le développement local et régional	FQM
Comité assurance collective ADMQ/FQM	FQM
Commission Congrès	FQM
Commission permanente sur l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement	FQM
Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles	FQM
Commission permanente sur la sécurité publique, les transports et les technologies de l'information	FQM
Commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie	FQM
Commission permanente sur les enjeux urbains	FQM
Commission permanente sur les finances, la fiscalité, l'économie et le tourisme	FQM
Comité consultatif sur les finances municipales	MAMH
Comité de suivi sur la stratégie nationale d'économie d'eau potable	MAMH
Coplem technique	MELCC
RREMQ	RREMQ
Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec	

Groupes de travail	Organisation
Comité de refonte du recueil de gestion des documents du secteur municipal	BAnQ
Manuel de conception des réseaux d'eau potable – 3660-001	BNQ
Manuel de conception des réseaux d'égout pluvial et sanitaire – 3660-004	BNQ
Comité consultatif pour la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires	MAMH
Comité consultatif politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire	MAMH
Comité municipal pour l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations	MAMH
Comité technique #1 sur la définition des besoins et le choix du mode d'adjudication de contrats	MAMH
Comité technique #2 sur les appels d'offres publics	MAMH
Comité technique #3 sur le suivi des contrats	MAMH
Groupe de travail sur la présentation de l'information financière	MAMH
Comité de travail sur la valorisation de la fonction de DG	MAMH/ADGMQ
Coplem sur l'analyse de la vulnérabilité des eaux	MELCC
Coplem sur l'atlas des pressions sur les milieux aquatiques	MELCC
Groupe de travail sur les technologies d'assainissement des eaux usées	MELCC
Projet de régime transitoire en zones inondables	MELCC
Refonte Q-2 R.22	MELCC
Table de cocréation du ministère de l'Environnement	MELCC
Comité consultatif en sécurité incendie	MSP
Appareils de désincarcération	SAAQ
Comité consultatif en sécurité civile	
Comité de travail refonte de la Loi sur les ingénieurs (PL 29)	





ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec

400, boul. Jean Lesage, Hall Est, bur. 535
Québec (Québec) G1K 8W1

418 647-4518

reception@adm.qc.ca

adm.qc.ca

